

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : DDVP ; Dichlorvos (phosphate de 2,2-dichlorovinyle et de diméthyle)

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° PCP : 23915

N° FS : 23915-15-LPI

Révisions à la FS : Les section 1

Date de publication : 09/12/15

Remplace : 09/12/12

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Poison si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Rapidement absorbé par la peau. Éviter la contamination de la nourriture destinée aux humains et aux animaux. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas appliquer dans les yeux ou sur les vêtements. Éviter tout contact avec la peau. Éviter de respirer les brumes de vaporisation. Bien se laver à l'eau et au savon après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Ne pas contaminer l'eau destinée à des fins d'irrigation, d'usage domestique ou de vaporisation.

Ce produit est un liquide dont la couleur varie de incolore à ambrée avec une odeur de solvant aromatique.

AVERTISSEMENT

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré (inhibiteur de la cholinestérase). L'atropine est l'antidote à privilégier et doit être administré en doses multiples si nécessaire jusqu'à ce que le patient soit atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM, peut aussi être utilisé et des améliorations thérapeutiques commencent dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent salivation, hypermotilité gastro-intestinale, crampe abdominale, nausées, diarrhée, transpiration, myosis, larmolement, vision brouillée, maux de tête, étourdissements, ataxie, bradycardie, essoufflement, cyanose et contractions ou tremblements musculaires. Dans les cas extrêmes, la tétanie, la confusion mentale, la faiblesse, le collapsus cardiovasculaire, la paralysie, des convulsions et même la mort, peuvent survenir. Contient des distillats du pétrole.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients chimiques | Pourcentage selon le poids | N° de CAS | VLE (unités) |
|-----------------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| Dichlorvos | 20,00 | 62-73-7 | 0,1 mg/m ³ FIV* |
| Solvant aromatique | 70,00 | 64742-95-6 | non inscrit |

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : 116,6 °F/47 °C (vase clos)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : LII : 1 %; LSI : 7 %

AGENTS D'EXTINCTION :

Liquide combustible. Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Des oxydes de carbone et émanations toxiques seront formés dans un incendie.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Des vapeurs dans l'air peuvent produire des étincelles et s'enflammer.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Contenir le déversement et l'absorber avec un matériau absorbant qui convient et le mettre dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent, absorber le liquide et le ramasser tel qu'indiqué plus haut. Consulter la réglementation locale, provinciale ou fédérale pour élimination appropriée.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Conserver loin des enfants, des animaux domestiques, des aliments destinés aux humains ou aux animaux et des sources d'eau. Garder le contenant hermétiquement fermé quand on n'utilise pas le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, des lunettes de protection et un tablier résistant aux produits chimiques doivent être portés lors du mélange, chargement du produit ou du nettoyage de l'équipement. Dans le cas d'une application sur frondaison possible, porter un chapeau résistant aux produits chimiques. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément. **Pour les contenants de plus de 1 gallon et de moins de 5 gallons :** les personnes mélangeant et chargeant le produit qui n'utilisent pas de système mécanique (sonde et pompe) pour transférer le produit doivent porter une combinaison en plus d'une autre équipement de protection individuelle.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs organiques.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

| | PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA | TLV-TWA selon ACGIH |
|------|---------------------------------|----------------------------|
| DDVP | 1 mg/m ³ (cutané) | 0,1 mg/m ³ FIV* |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide dont la couleur varie de incolore à ambrée avec une odeur de solvant aromatique.

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0,98 g/ml @ 20 °C

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 0,98 kg/L

Solubilité : Émulsionne
pH: ± 3,9 (émulsion 1 %)

TENSION DE VAPEUR (mm) : non établi

POINT D'ÉBULLITION : 363-401 °F/184-205 °C

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : non établi

TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1) : 0,1

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur extrême. Sources d'allumage.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Acides, bases et agents oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Du chlorure d'hydrogène, des oxydes de phosphore, des oxydes de carbone et d'autres substances dangereuses inconnues peuvent être formées dans un incendie.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat femelle) : 56 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Irritant

Inhalation CL₅₀ (rat) : > 198 mg/m³ (4 h)

Potentiel carcinogène : L'EPA classe le dichlorvos comme EPA-B2 : Carcinogène probable pour l'humain, preuves suffisantes dans les études faites sur les animaux ; preuve insuffisante ou absence de données des données épidémiologiques. L'ACGIH a classifié le dichlorvos comme TLV-A4 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain. L'IARC classe le dichlorvos dans le groupe 2B : possiblement carcinogène pour l'humain. N'est pas inscrit dans OSHA ou NTP.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : 205 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Irritant

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Sensibilisant possible

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et les autres animaux sauvages. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement. Ne pas appliquer ce produit quand les conditions sont favorables à la dérive de la zone visée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il peut être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : QUANTITÉ À DÉCLARER, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, (DICHLORVOS, HYDROCARBURE AROMATIQUE), 6.1 (3), UN 3017, III, POLLUANT MARIN, GUIDE ERG 131.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS À ANIMAUX, NOI, OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAUX OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102100 ; SUB 2 : CLASSE : 77,5).

Description IMDG : QUANTITÉ À DÉCLARER, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (DICHLORVOS, HYDROCARBURE AROMATIQUE), 6.1, UN 3017, III, POLLUANT MARIN, GUIDE ERG 131.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

| NFPA | | HMIS | |
|------------------|-----------|------------------|--|
| 2 Santé | 0 Moindre | 2 Santé | |
| 2 Inflammabilité | 1 Légère | 2 Inflammabilité | |
| 0 Instabilité | 2 Modérée | 0 Réactivité | |
| | 3 Élevée | H ÉPI | |
| | 4 Grave | | |

Classement des dangers/signalement SARA

| | | | | | | |
|---------------------------------------|----------|--------------|---------|--------------|------------------------------------|--------------|
| Catégorie de danger SARA III : | Immédiat | <u> O </u> | Feu | <u> N </u> | Relâchement soudain de la pression | <u> N </u> |
| | Différé | <u> N </u> | Réactif | <u> N </u> | | |

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : DDVP (dichlorvos) (CAS : 62-73-7) : 10 lb ; naphtalène (CAS : 91-20-3) : 100 lb (calculée dans le produit : 15 lb).

SARA, Titre III, section 313 DDVP (dichlorvos) (CAS : 62-73-7) ; naphtalène (CAS : 91-20-3).

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les section 1 révisée.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

@Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS L.L.C.

*FIV – mesuré comme fraction inhalable et vapeur.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.